

Pour
les
parents

Consommation d'alcool et de drogues des jeunes : les structures d'information, d'aide et de soutien à Rennes

Les consommations d'alcool et de drogues des jeunes constituent une préoccupation collective. Si ces consommations sont souvent liées à l'esprit de fête et de convivialité, elles comportent cependant des prises de risques pour soi et les autres.

À Rennes, ville universitaire où les moins de 30 ans représentent 50% de la population, les pouvoirs publics (Ville de Rennes, Préfecture, Agence Régionale de Santé, Inspection Académique) ont mis en œuvre le Plan rennais de prévention de la consommation excessive d'alcool et la Charte rennaise de la vie nocturne.

Ce partenariat leur a permis de développer des initiatives pour agir sur les enjeux de santé publique et de vivre ensemble :

- organisation de soirées alternatives sans alcool (Nuit des 4 jeudis)
- mise en place d'espaces de prévention et de réduction des risques lors de fêtes (dispositifs Noz'ambule et Prev'en Ville),
- actions de communication et de sensibilisation (campagne «Trinquons sans saouler les autres, moins d'alcool plus de plaisirs»), édition de documentations
- intervention des services de nettoyage dès la fin de la nuit (à partir de 4h45 dans le centre-ville)
- adaptation des horaires de bus
- et lorsque nécessaire, des actions répressives.

L'adolescence est une période charnière, faite d'expérimentations et de recherche d'autonomie. Au cours de cette période, l'adolescent préfère parfois s'appuyer sur ses amis plutôt que sur ses parents. Pourtant, la place des parents est essentielle pour le soutenir et l'accompagner vers son indépendance et les parents restent garants de sa sécurité.

C'est pourquoi, en complément des différents dispositifs mis en place sur le territoire, la Ville de Rennes et ses partenaires ont souhaité vous proposer une plaquette afin de vous informer sur les lieux ressources concernant les conduites à risques des jeunes.

Chiffres clés

Arrêté municipal et préfectoral

LES ARRÊTÉS DE LUTTE CONTRE L'ALCOOLISATION EXCESSIVE

Vente à emporter

■ Arrêté municipal du 17 juillet 2013 interdisant la vente à emporter de boissons alcoolisées en soirée sur une partie du territoire de la ville.

Règlementation des bars

■ Arrêté préfectoral du 30 juin 2011 portant réglementation de la police générale des débits de boissons en Ille-et-Vilaine fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des différents types d'établissements.

Interdictions de transport de récipient d'alcool et de consommation dans certains lieux

■ Arrêté préfectoral du 11 décembre 2014 portant interdiction d'accès pendant les nuits de jeudi à vendredi et de vendredi à samedi à toute personne en possession de récipients d'alcool, dans certaines rues de Rennes.

■ Arrêté municipal du 2 décembre 2013 interdisant la consommation de boissons alcoolisées et utilisation de contenants en verre dans les lieux et voies fréquentés par le public et dans les parcs et jardins publics.

CONSOMMATIONS DE DROGUES DES JEUNES BRETONS DE 17 ANS

(Enquête Escapad de 2011 de l'OFDT, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies)

- 14% ont eu une consommation régulière d'alcool (au moins 10 consommations au cours des 30 derniers jours).
- 33% ont eu au moins une alcoolisation ponctuelle importante répétée au cours des 30 derniers jours (au moins 3 consommations de 5 verres ou plus en une occasion).
- 25% ont eu au moins une consommation de cannabis dans le mois précédant l'enquête.
- 6% ont eu une consommation régulière de cannabis (au moins 10 consommations au cours des 30 derniers jours).



Les structures d'information, d'aide et de soutien à Rennes

Toute consommation, surtout si elle est précoce, doit attirer l'attention, car elle peut provoquer des risques pour la santé.

Certains comportements, en particulier lorsqu'ils se répètent et s'additionnent, sont des signaux d'alerte.

QUE FAIRE ?

- Dialoguez avec votre enfant ; essayer de comprendre ce qui se passe, intéressez-vous à ses pratiques de consommation.
- Ne restez pas seul, des structures sont à votre écoute et peuvent vous conseiller ou vous accompagner.
- En cas de besoin, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin généraliste, ou avec l'infirmière, le médecin ou l'assistante sociale des établissements scolaires de vos enfants.

DES ACTEURS DE PROXIMITÉ À VOTRE ÉCOUTE :

Pour les parents et les jeunes

■ Votre médecin généraliste

Il est l'un des acteurs ressources qui vous accompagne et vous oriente vers des spécialistes de cette question.

■ Consultation jeunes consommateurs

Évaluation et prise en charge des jeunes en difficultés avec une addiction et de leur entourage (parents, professionnels). Accueil anonyme, confidentiel et gratuit.

Conseils et prises de rendez-vous du lundi au vendredi
9h-12h30 / 13h30-17h

CSAPA L'Envol, 4 boulevard de Strasbourg

Tél. 02 99 33 39 20

■ Le SâS

Point Accueil Ecoute Jeunes (12-25 ans). Le SâS est un lieu d'information, d'écoute, de dialogue et d'orientation, anonyme, confidentiel et gratuit. Il accueille aussi des consultations jeunes consommateurs (le mercredi de 14h à 18h sans rendez-vous).

Centre régional information jeunesse de Bretagne (CRIJ),
4 bis cours des Alliés

Tél. 02 99 31 47 48

Sans rendez-vous : le mardi, le mercredi et le jeudi de
14h à 18h30 et le vendredi de 14h à 18h

www.crij-bretagne.com/Le-Point-Accueil-Ecoute-Jeunes-Le.html

sas@crij-bretagne.com  [le SAS](#)

Pour les parents

■ Centre Parents ARPELS

Lieu d'accueil et d'accompagnement gratuit assuré par des psychologues pour tout parent en difficulté.

Centre Parents 7, allée d'Arzano

Tél. 06 19 93 12 24 (sur rendez-vous)

■ Service Parents Ensemble

Service d'écoute et de soutien aux parents géré par l'union départementale des associations familiales - UDAF35.

Maison de la famille - rue Maurice Le Lannou

Tél. 02 23 48 25 55 (sur rendez-vous) / udaf35@udaf35.unaf.fr

Pour les jeunes

■ Collégien ou lycéen

L'infirmière, le médecin ou l'assistante sociale de votre établissement sont à votre écoute (pour les établissements publics et certains lycées privés).

■ Noz'ambule

L'équipe de prévention et de réduction des risques Noz'ambule est présente les jeudis et vendredis soirs, dans les rues du centre-ville et autour d'une camionnette stationnée Place des Lices, pour échanger avec les jeunes autour des pratiques festives et des consommations de produits, de manière anonyme et gratuite.

nozambule@gmail.com  [le SAS](#)  [#Noz'ambule](#)



Pour s'informer :

■ Alcool Info Service

0 980 980 930 (appel non surtaxé)
de 8h à 2h, 7j/7
www.alcool-info-service.fr

■ Drogues Info Service

0 800 23 13 13 (Gratuit depuis un poste fixe)
01 70 23 13 13 (Portable - coût d'un appel)
de 8h à 2h
www.drogues-info-service.fr

■ Écoute Cannabis

0 980 980 940 (appel non surtaxé)
de 8h à 2h

■ Fil santé jeunes

0 800 235 236 (Gratuit depuis un poste fixe)
01 44 93 30 74 (Portable - coût d'un appel)
Tous les jours de 9h à 23h, 7j/7j
www.filsantejeunes.com

■ Joueur info service

09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)
de 8h à 2h, 7j/7
www.joueurs-info-service.fr

Ville de Rennes

Direction Santé Publique Handicap

CS 63126
35031 RENNES Cédex
dsph@ville-rennes.fr
Téléphone : 02 23 62 22 11
Fax : 02 23 62 22 14

Coordonnateur du projet

Ville de Rennes - DSPH, Pauline JAGOT : p.jagot@ville-rennes.fr

Édition : Ville de Rennes - Mai 2015

Maquette : Joël Polligné / jpcreationgraphique.com

Mise en page et impression : Service Imprimerie Rennes Métropole